

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
29 AOUT 2019**

L'an deux mil dix-neuf le 29 aout à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude MARIN, Maire, conformément aux dispositions du *Code général des collectivités territoriales* (Art. L 2121.7 à L. 2121.34).

Etaient Présents : M. MARIN Claude, Mme JACOB Herveline, M. GAGLIONE Pierre, Mme GARCIA Anne-Marie, M. RUBIO Jean, M. FRUET René, M. SFORZIN Denis, Mme PENAVAIRE Sandrine, M. RICARD Jean-Luc, Mme ESCARNOT Joëlle, Mme Eliane CAMILLO, Olivier MESTRE, Mme PRUDON Laurence,

Etaient absents excusés : M. Patrice GERBER, Mme Céline MENEGHIN, M. Jean Marc LAMANTIA, Jean Pierre MOUYNET, Mme Gwendoline VALES,

Pouvoirs : M. GERBER à M. MARIN

M. MESTRE Olivier est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai est joint à la présente note de synthèse pour lecture avant proposition d'approbation de celui-ci.

2019.34 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL

Faisant suite à un dégât des eaux survenu sur le plafond du bâtiment du stade, il a été nécessaire de faire une reprise du plafond. Le montant de ces réparations s'élève à 1 860 €. Cet investissement n'a pas été prévu au budget primitif, aussi, il convient d'effectuer une décision modificative du budget pour que l'opération stade ne soit pas en dépassement de crédits budgétaires.

Il est proposé au conseil d'utiliser 1 900 € des crédits inscrits au 020 « dépenses d'investissement imprévues » ouvert au budget primitif pour 6 500 € et de les affecter à l'opération STADE.

Monsieur le Maire propose la DM suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 dépenses imprévues	1 900.00 €	0.00 €		
D-21318 opération 113 stade	0.00 €	1 900.00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	1 900.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la décision modificative n°2 du budget communal telle qu'elle a été présentée.**

2019.35 – DON AU CBE DU NET POUR LE CONCOURS « INITIATIVES SOLIDAIRES »

Le Comité de bassin d'Emploi du Nord-Est Toulousain – Tarn (CBE du NET/TARN), en collaboration avec l'association SENET (Solidarité Emploi Nord-Est Toulousain), ont créé il y a 16 ans un concours à la création d'activité nommée Prix « Initiative solidaire ». Ce concours, à caractère social, a pour objectif principal :

- D'encourager la création de son propre emploi.
- De faire un effet levier via un apport financier permettant au créateur d'investir dans ses premiers achats (ordinateur, téléphone, imprimante...),
- Favoriser la création d'activité sur notre territoire.

Fort de son succès, le CBE du NET/TARN, souhaite renouveler le concours en 2019.

Compte tenu de notre implication dans le tissu économique local, le CBE serait très honoré de compter la collectivité parmi les donateurs. En contrepartie de ce don, ils s'engagent à afficher le nom et le logo de la collectivité sur tous les outils de communication : articles de presse, affichages lors du concours, présentation powerpoint

Les dons, ont un minimum de 30 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **ATTIBUE** un don d'un montant de 50 € au CBE du NET pour l'organisation du concours « initiatives solidaires » 2019.
- **PRECISE** que cette somme sera mandatée sur le compte 65748 du budget communal 2019.

2019.36– RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT –ANNEE 2018

Monsieur le maire donne lecture du rapport d'assainissement du délégataire (Veolia Eau) pour l'année 2018 et propose à l'Assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCORTE** le rapport 2018 tel qu'il a été présenté

2019.37– REPARTITION DES SIEGES PAR COMMUNE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

Par délibération n°2019.29 en date du 3 juin 2019, le conseil communautaire de la Communauté de communes des coteaux bellevue a approuvé la répartition des sièges par commune au sein du conseil communautaire de la CCCB lors des prochaines élections municipales telle que définie par les règles de droit commun.

L'article L. 5211-6-1 du CGCT qui fixe les règles de détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant des EPCI lors des prochaines élections municipales. Le texte offre deux possibilités pour fixer ce nombre :

- les règles de droit commun
- l'accord local

Le conseil communautaire de la CCCB a, par délibération n°2019.29 en date du 3 juin 2019, approuvé la répartition des sièges par commune au sein du conseil communautaire de la CCCB lors des prochaines élections municipales telle que définie par les règles de droit commun.

La répartition des 30 sièges sera la suivante :

Pechbonnieu : 7 sièges

Castelmaurou : 6 sièges

Montberon : 4 sièges

Saint Geniès Bellevue : 4 sièges

Saint Loup Cammas : 3 sièges

Rouffiac Tolosan : 3 sièges

Labastide St Sernin : 3 sièges

La règle de droit commun ayant été appliquée, il n'est pas nécessaire de délibérer en commune. Il s'agit d'une simple information aux conseils municipaux.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la décision du conseil communautaire de la CCCB.

2019.38- OUVERTURE DE POSTES NON-TITULAIRES POUR N ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019.2020
--

Dans le cadre de l'organisation de l'accueil de loisirs périscolaire à la rentrée scolaire 2019/2020, il convient de prévoir les ouvertures de postes pour les animateurs non-titulaires, durant le temps périscolaire et extrascolaire.

Compte tenu des effectifs prévisionnels des écoles maternelle et élémentaire, il convient d'ouvrir les postes suivants afin de respecter les taux d'encadrement imposés par les services de l'Etat. Le temps de travail des agents est annualisé.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **OUVRE** 1 poste d'adjoint territorial d'animation (IB 348) du **01 septembre 2019 au 31 aout 2020 inclus** pour **33 h 00** semaine.
- **OUVRE** 1 poste d'adjoint territorial d'animation (IB 348) du **01 septembre 2019 au 31 décembre 2019 inclus** pour **14 h 00** semaine.
- **OUVRE** 1 poste d'adjoint territorial d'animation (IB 348) du **01 septembre 2019 au 03 juillet 2020 inclus** pour **5 h 30** semaine.
- **OUVRE** 1 poste d'adjoint territorial d'animation (IB 348) du **01 septembre 2019 au 03 juillet 2020 inclus** pour **6 h 00** semaine.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal 2019 et seront inscrits au budget primitif 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Séance levée à 19 h 45

*Emargement des membres présents à la séance du conseil municipal du
29 aout 2019*

	NOM	PRENOM	SIGNATURE
1	MARIN	Claude	
2	GAGLIONE	Pierre	
3	JACOB	Herveline	
4	RUBIO	Jean	
5	CAMILLO	Eliane	
6	ESCARNOT	Joëlle	
7	FRUET	René	
8	GARCIA	Anne-Marie	
9	GERBER	Patrice	<u>Absent excusé</u>
10	LAMANTIA	Jean-Marc	<u>Absent excusé</u>
11	MENEGHIN	Céline	<u>Absente excusée</u>
12	MESTRE	Olivier	
13	MOUYNET	Jean-Pierre	<u>Absent excusé</u>
14	PENAVAIRE	Sandrine	

15	PRUDON	Laurence	
16	RICARD	Jean-Luc	
17	SFORZIN	Denis	
18	VALES	Gwendoline	<u>Absente excusée</u>